



DELIBERATION N° D2022_26

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre, le conseil municipal de la commune de Soustelle s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Georges RIBOT, maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du conseil : 25 novembre 2022

Présents : Georges RIBOT, Jean Pierre OZIL, Claude SOLEIROL, Éric PRIVAT, Laurent BRUNEL, Sébastien KUBANI, Ophélie COEURDACIER DE GESNES, Loïc VOILLIOT,

Représentés : Christian PRIVAT par Jean Pierre OZIL

Absent Excusés : Christian PRIVAT, Jérôme NOGARET

Absent : Céline LINGERAT

est nommé secrétaire : Sébastien KUBANI

Objet : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS ALES AGGLOMÉRATION

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune dispose d'un fonds de concours pour financer des travaux d'investissement, en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. La commune doit financer à hauteur de 50%, les subventions doivent être inférieure ou égale à 80% du total HT du projet.

Compte tenu du désenclavement de la partie Sud du hameau du Sollier et de la station d'épuration,

Vu la nécessité de la création d'une voie de desserte du hameau du Sollier et d'accès à la station d'épuration suite à la DUP du 03/09/2019 n°30-2019-09-03-003, afin de sécuriser les habitants du hameau et permettre l'accès au service de secours ainsi qu'à l'entretien et au bon fonctionnement de la station d'épuration,

Vu la consultation des entreprises,

Vu la demande de subvention DETR, Département,

Monsieur le Maire sollicite Alès Agglomération dans le cadre du fonds de concours 2022,

Monsieur le Maire propose que soit présenté au titre de ce fonds de concours le projet des travaux, et d'acter le plan de financement comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES HT	DESIGNATION	RECETTES HT
Terrassement de la voie	24 900.00 €	Fonds de Concours	
Revêtement de la voie	11 960.00 €	Autofinancement	12 901,00 €
		Subventions (DETR + Contrat Territorial)	23 959.00 €
TOTAL	36 860.00 €	TOTAL	36 860.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE

- D'acter le plan de financement proposé,
- De présenter ce projet de travaux et de solliciter Alès Agglomération pour le fonds de concours 2022.
- De réaliser les travaux avant la fin 2022.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de fonds de concours

Fait et délibéré à Soustelle, les jours, mois et an que dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Georges RIBOT

